



La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 7 - Avril-Mai-juin-Juillet 2022

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30
Site internet : <https://burlats.com/>

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 -12 h 30	13 h 30 -17 h 30
----------------------	-----------------	------------------

PERMANENCE CONCILIEUR

Nous vous informons de la mise en place, d'une expérimentation de permanence du conciliateur de justice au sein de notre mairie, au cours du second semestre 2022, à raison d'une matinée par mois soit :

LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022
LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022
LUNDI 17 OCTOBRE 2022
LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
LUNDI 12 DECEMBRE 2022

En dehors de ces créneaux, vous pouvez toujours vous adresser aux conciliateurs chargés des cantons de Castres, les rendez-vous sont pris au **05.63.70.52.67**

ou saisir un conciliateur en ligne par l'intermédiaire du site internet :
<https://www.conciliateurs.fr/>



LE MOT DU MAIRE

L'été est arrivé cette année plus tôt que prévu avec des chaleurs déjà caniculaires.



Nous avons donc souhaité vous apporter dans ce numéro quelques préconisations pour éviter tous les risques liés à ces périodes de canicule mais aussi sensibiliser chacun aux gestes de prudence dans l'exercice des traditionnelles activités ou festivités d'été : baignades, soirées « barbecue » entre amis.

L'été est aussi synonyme de départ en vacances pour beaucoup d'entre nous et là encore notre conseiller municipal chargé de la sécurité a rédigé un « guide pratique » avec des conseils simples mais judicieux qui permettront de sécuriser votre habitation et de vous libérer l'esprit pour profiter pleinement de vos vacances.

Comme dans chaque numéro, vous découvrirez l'avancée des travaux de ce premier semestre et les projets en cours qui se concrétiseront pour certains dès la rentrée scolaire. C'est le cas notamment de l'ouverture du Centre de loisirs le mercredi.

N'oubliez pas de consulter le memento qui vous a été distribué précédemment et dans lequel vous trouverez toutes les animations de l'été à Burlats ; nous comptons sur votre présence et en particulier pour la fête médiévale du 28 août.

En attendant, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Le Maire,
Serge SERIEYS

TRAVAUX

De nombreux travaux sont en cours sur l'ensemble de la commune.

LABOURDARIÉ 1

A La Bourdarié 1, la fin des travaux de reprise des trottoirs est programmée pour 2022, après que les réseaux de l'eau aient été remplacés par la SPL Castres Burlats.



Création d'un parterre à La Bourdarié 1

LABOURDARIÉ 2

Concernant la voirie, à la Bourdarié 2, la 2^{ème} tranche de goudronnage des trottoirs a été réalisée. La réfection de l'ensemble des trottoirs du lotissement sera terminée en 2023.



LE LÉZERT

Au Lézert, un socle a été aménagé pour recevoir la nouvelle passerelle qui permettra de faire le tour du lac.



AUX SALVAGES

Le pont a été entièrement nettoyé et repeint. Les trottoirs ont été refaits à neuf et des jardinières fleuries viennent apporter la touche de couleur finale. Une belle entrée de village désormais dont le coût est partagé avec la commune de Castres.



Des balconnières fleuries ont été installées pour mettre en valeur l'entrée de village sur le pont des Salvages.



LA PLANO

A la Plano, une création de voirie est nécessaire pour desservir les futures habitations.



LE BOURG

Le toit de la sacristie a été entièrement rénové!



PETIT GUIDE DU SAVOIR ÊTRE DE LA SURETÉ : QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES... !

PRÉVENTION
DES
CAMBRIOLAGES



Des habitudes à adopter lors de notre départ de la maison, dans nos habitations et surtout bien gérer la communication relative à nos absences.

Au départ de la maison

Il faut être vigilant sur ce qui se passe à l'extérieur, quelque soit la durée de l'absence :

- Ne pas déposer la clef à l'extérieur, « sous le paillason... » ni dans la boîte à lettres. Le voisin qui dispose des doubles de vos clefs évitera ainsi beaucoup de déconvenues.
- Ne pas quitter sa rue ou sa maison tant que la porte du garage ou le portail électrique ne sont pas complètement fermés.

Des véhicules inhabituels sont stationnés dans la rue : S'ils suivent votre véhicule, s'arrêter et les laisser passer. Ce malveillant est peut-être en train de valider votre départ, votre destination et sa durée. Incident qui a déjà eu lieu dans le village durant les courses au supermarché ou pendant les matchs...

Si l'on a un doute on appelle son voisin et on lui demande d'être vigilant vis-à-vis de ce véhicule dont on aura relevé l'immatriculation ou pris la photo.

A l'intérieur de la maison

Il est des petits savoir-faire que l'on pourrait qualifier de savoir-être :

- Même en journée, il n'est pas inutile de verrouiller la porte d'entrée. Rien de plus désagréable que de trouver des intrus dans votre maison !!!!
- Les clefs, le sac à main, le vide poches ne sont pas sur le guéridon à proximité de la porte d'entrée. On avance de quelques mètres et on les dépose dans un endroit plus discret et insolite : armoire salle de bain, commode de la chambre...
- En ces périodes de forte chaleur, nous dormons parfois avec les fenêtres ouvertes : cependant les moustiquaires et/ou les volets doivent être fermés ou suffisamment verrouillés.

La communication

Dans la série des savoir- être, la discrétion est également de mise.

- Les réseaux sociaux s'invitent dans notre vie privée et souvent nous les y introduisons, heureux de poster nos vacances au soleil ou de partager des instants de bonheur avec ceux que l'on apprécie.

Mais soyons prudents ! Faisons- le au retour à la maison et/ou expressément avec le cercle restreint de nos vrais amis.

A titre d'exemple : récemment, alors que l'élève d'une auto- école était déposé devant le domicile familial, il a précisé au moniteur qu'il ne serait pas disponible avant 15 jours car la famille partait en vacances. Résultat, la maison a été cambriolée durant cette période par un élève qui se trouvait à l'arrière de l'auto ...

Nos enfants, petits enfants doivent être éduqués et attentifs à ces petits détails, notamment pour l'utilisation des réseaux sociaux.

N'oublions pas que nos meilleurs gardiens sont nos voisins et/ou des personnes de confiance.

Bien évidemment, nos gendarmes veillent également grâce aux informations que l'on peut leur apporter et aux conseils qu'ils peuvent nous prodiguer.

Un peu de bon sens, de la vigilance, une relation intelligente, solidaire et amicale entre voisins ainsi qu'une collaboration efficace avec la gendarmerie, sont autant d'outils pour limiter les cambriolages et dissuader les monte-en-l'air de leurs actions malveillantes.

EN COMPÉTITION POUR UNE 2^{ème} FLEUR

La municipalité poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants sur les différents secteurs de la commune.

Cette année, elle a posé sa candidature auprès de l'association « villes et villages fleuris » pour obtenir le label « deuxième fleur » qui récompense le fleurissement « raisonné », c'est-à-dire soucieux des problématiques écologiques, mais également les aménagements qualitatifs liés au cadre de vie, toujours dans le respect des principes du développement durable.

Le jury de l'association s'est déplacé au mois de juillet à Burlats pour se rendre compte sur site, au gré d'un parcours élaboré par les élus et les agents des espaces verts, très impliqués dans cette démarche.

Verdict cet automne !



QUELQUES INFOS SUR LES RISQUES LIÉS A LA CHALEUR Comment les prévenir !

Voici venu l'été avec ses journées ensoleillées et chaudes pleine de convivialité, mais avec des grands dangers par rapport auxquels nous devons être vigilants et prévoyants.



Les risques liés à la canicule :

Nous gardons en mémoire le mauvais souvenir de la vague de chaleur de Juin 2003 qui a tué 20.000 personnes. Avec les dérèglements climatiques nous avons appris l'existence de la canicule et ses dangers . Nous parlons de canicule lorsque les températures sont très élevées jour et nuit durant plus de trois jours. La météo parle d'alerte orange ou rouge.

Depuis 2003 le gouvernement a mis en place des mesures préventives appelées **PLAN CANICULE** . Des conseils sous forme d'affiches, de fascicules et des numéros d'appel sont mis à la disposition de la population dans les mairies et les lieux accueillants des personnes fragiles (personnes âgées, bébés, enfants en bas âge et femmes enceintes).

Si vous êtes fragile et isolé, vous pouvez vous inscrire en mairie sur le registre prévu à cet effet. Lors du déclenchement du plan canicule par la préfecture, vous serez alors appelé régulièrement par les élus ou personnels municipaux qui s'assureront que vous allez bien et que vous n'avez pas besoin d'aide.

Les risques liés à l'exposition au soleil :

Les rayons de soleils sont des rayons ultra-violets (UVa et Uvb) qui peuvent provoquer plusieurs lésions :

Des coups de soleil, qui sont considérés comme des brûlures du 1er et 2^{ème} degré (rougeurs , cloques d'eau) et parfois 3^{ème} degré (perte de substance épidermique). Pour cela il faut limiter les expositions, appliquer régulièrement toutes les 2 heures des crèmes protectrices (écran total, crème indice 30 ou 50) en couvrant les zones sensibles : la tête, le visage, la nuque les bras...avec le port de chapeau protégeant les oreilles, le nez et la nuque ;



Troubles de la vision pouvant aller jusqu'à des lésions oculaires rétinienne parfois irréversibles. Le port de lunettes de soleil est fortement recommandé , en particulier chez les bébés, les enfants et les adolescents;

Des cancers cutanés (mélanome et carcinome) très virulents pouvant être mortels. Les régions les plus fréquemment touchés sont le nez, les pavillons des oreilles et les bras.

Eviter de s'exposer au soleil entre 12h et 14h

Se couvrir avec un tee-shirt sec, un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil

Doubler de vigilance concernant les enfants , les adolescents et les bébés.

Appliquer une crème solaire toutes les 2 heures et après chaque baignade même si l'on est bronzé.



Les risques des baignades

La noyade et l'hydrocution sont les principaux risques:

La noyade. Cette année les noyades sont plus fréquentes en raison de l'apparition précoce de la chaleur et au fait que la pandémie a interdit l'apprentissage de la natation aux enfants.

Pour éviter les noyades il faut privilégier les zones de baignades surveillées; mais il convient aussi d'observer quelques règles:

- **Respecter la couleur du drapeau (vert jaune rouge)**
- **Ne pas surestimer sa force physique, la majorité des noyades des adultes est due à l'épuisement ou à des problèmes de santé.**
- **Rester toujours avec ses enfants, les surveiller en permanence même s'ils utilisent des bouées ou un matelas pneumatique**
- **Eviter la consommation d'alcool et l'exposition prolongée au soleil.**

QUELQUES INFOS SUR LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR Comment les prévenir !

A SAVOIR ! En mer la majorité des victimes de noyades sont des adultes de plus de 45 ans
En piscine la majorité des victimes sont des enfants âgés moins de 5 ans.



L'hydrocution est un accident fréquent des vacances qui peut toucher n'importe qui. Elle est provoquée par une grande différence de température entre l'eau de baignade et le corps. Lorsque le corps rentre dans une eau fraîche entre 18° et 19° les vaisseaux qui étaient dilatés à la chaleur extérieure se resserrent brusquement pouvant entraîner une syncope (perte de connaissance). Ce choc thermique ou hydrocution peut aussi être favorisé par une consommation d'alcool qui participe à la dilatation de vaisseaux et aussi par un exercice physique intense ou un plongeon trop rapide.

La conduite à tenir lorsqu'on est témoin d'une hydrocution :

Appeler du secours pour sortir la victime de l'eau et appeler les pompiers et le SAMU

Faire un massage cardiaque au besoin en attendant l'arrivée des pompiers

Le meilleur traitement reste la prévention : habituer le corps lentement à la fraîcheur de l'eau, mouiller les pieds et les bras, la nuque et entrer progressivement dans l'eau.

Les risques du barbecue

Quelques précautions sont à prendre :

N'employer jamais des produits inflammables pour allumer ou raviver la flamme.

Après utilisation éteindre avec de l'eau ou du sable.

Si la graisse ou l'huile prend feu, utiliser un extincteur à poudre ou du sable.

Ne jamais placer un barbecue ou plaque électrique à proximité d'eau ou de piscine.

Garder les enfants et les animaux à l'écart.

Placer le barbecue contre un mur en zone dégagée d'arbres et de branchages.



les piqûres d'insectes :

Pour bien se protéger des piqûres d'insectes :



Utilisez des produits répulsifs contre les abeilles, les moustiques, les mouches et les tiques.
Porter des habits à manches longues et des pantalons serrés aux chevilles surtout lors de balades en forêt où le risque est grand de se faire piquer par une tique qui peut transmettre la maladie de Lyme. Il convient de bien inspecter votre peau au retour d'une balade en forêt pour dépister une tique qui doit être enlevée par une pince spécial.
Parlez-en à votre médecin ou pharmacien .

Le risque de tétanos :

Le tétanos n'a malheureusement pas disparu de nos contrées.

Il s'agit d'une affection aiguë grave non contagieuse souvent mortelle, nécessitant souvent une hospitalisation en réanimation. La contamination peut s'effectuer par n'importe quelle blessure, coupure, plaie banale souillée par de la terre en jardinant.

La seule prévention possible, c'est la vaccination. Celle-ci est obligatoire en France. Elle doit être suivie de rappels toute la vie ; elle est obligatoire pour toute inscription scolaire. Les adultes doivent s'assurer qu'ils respectent le calendrier des rappels généralement à 25 ans 45 ans 65 ans puis tous les 10 ans 75, 85, 95ans.

Seule la vaccination complète est protectrice contre le tétanos.

CAUSES DU TÉTANOS

En conclusion, prenons toutes les précautions simples et nécessaires pour bien profiter de l'été et des vacances qui nous aident à nous épanouir et à vivre en toute convivialité !!!!

FACE À LA SÉCHERESSE, AYONS LES BONS RÉFLEXES.

Suite à un hiver et un printemps plus secs que les moyennes saisonnières, plusieurs départements français font aujourd'hui face à un épisode de sécheresse.

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

Particuliers :

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

Collectivités :

- Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ;
- J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés pour éviter le gaspillage ou la surconsommation ;
- J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.

Industriels :

- Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- Je mets en place des circuits fermés ;

Agriculteurs :

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- Je réduis l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements.



L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

Vous êtes fumeur ?

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.

Vous organisez un barbecue ?

Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.

Vous bricolez en plein air ?

Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main.

Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr



FÊTE AU LAC DU LEZERT

Bien que le mauvais temps se soit invité, la journée s'est déroulée dans une bonne ambiance.

Le matin, le concours de pêche pour enfants en a vu une vingtaine fixer des yeux leurs cannes à pêche et sortir une trentaine de truites. La municipalité avait installé des barnums et l'apéritif était le bienvenu.

Ensuite pique-nique ou saucisses grillées au choix. Patrimoine et culture, les Bambins des Vignals (parents d'élèves de l'école), les Aînés d'Adélaïde et les jeunes du chantier loisirs jeunes de la communauté de communes participaient à la fête en proposant chacun des réalisations de l'année, pâtisseries, barbecue.

L'après-midi des jeux étaient proposés : jeux gonflables pour les plus jeunes, animations avec les jouets en bois de l'entreprise Monet des Salvages pour tous.



CENTRE DE LOISIRS

Ouverture du Centre de Loisirs de la Commune, le mercredi 7 septembre 2022

A la suite de la réunion du groupe de travail avec les équipes enseignantes, les représentants des parents d'élèves et les associations (22.06.22), et du Conseil Municipal (30.06.22), la Commune a poursuivi l'élaboration de son **Projet Educatif de Territoire** qui va permettre le développement et l'ouverture, le Mercredi, du Centre de Loisirs de Burlats. Les enfants de la Commune pourront ainsi en bénéficier pour **la première fois, le mercredi 7 septembre 2022**.

Dans le prolongement des activités actuelles du Centre, **les orientations retenues pour ce projet** visent à proposer aux familles une offre éducative de qualité en complémentarité avec les activités scolaires, favoriser la mixité sociale, faire connaître le patrimoine culturel, économique et environnemental du territoire, concilier les vies familiale et professionnelle, et sensibiliser les enfants aux valeurs de la République et à la citoyenneté. Ce projet a été transmis pour validation à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, et à la CAF.

Dans un premier temps, l'activité du Mercredi se déroulera dans l'école des Vignals durant la réalisation, au cours des prochains mois, de travaux d'aménagement intérieur des salles de l'Orangerie et d'un espace extérieur sécurisé, square Arnaud de Mareuil à Burlats, selon les recommandations de la Protection Maternelle Infantile.

Parallèlement, le processus de recrutement d'un Directeur/une Directrice se poursuit dans la perspective du développement de ces activités.



2 scrutins importants ont eu lieu cette année en avril et juin, le premier pour élire le Président de la République et le second, les députés de l'assemblée nationale. En cette période de forte abstention, il est à noter que la participation des Burlaquois à ces 2 élections a été supérieure à la moyenne nationale.

La municipalité a tenu à remercier les scrutateurs bénévoles qui ont contribué au bon déroulement des opérations de dépouillement après le 2nd tour des législatives. Ils ont donc été invités à un apéritif convivial le 19 juin après la journée de vote.



APPEL A BÉNÉVOLAT

Pique-nique géant, Fête du pain, Journées européennes du Patrimoine, Fête médiévale tenue des bureaux de vote, évènements sportifs, vie des associations... Les occasions de s'impliquer dans la vie municipale sont nombreuses à Burlats.

L'une de nos priorités lors de ce mandat est de placer les citoyens **au cœur de la vie municipale**. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui officiellement un appel à bénévoles pour des missions variées.

COMMENT POSTULER ?

Vous avez plus de 16 ans et envie d'offrir votre temps et vos compétences, il vous suffit de compléter le formulaire disponible en mairie ou en faire la demande par courriel.

Ainsi, en cas de besoin lors de l'organisation d'évènements, de manifestations ou d'élections, la commune pourra vous proposer d'y participer en tant que bénévoles selon vos souhaits et domaines d'intérêt.



CARTE IDENTITÉ

Afin de faciliter votre démarche :

1 - PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

A réaliser depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. La pré-demande en ligne ne dispense pas de déposer personnellement la demande en mairie.

2 - DÉPÔT DANS LA MAIRIE DE SON CHOIX

Vous avez le libre choix, de déposer le dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes. **Le demandeur doit récupérer son nouveau titre au même endroit.**

Vous pouvez prendre rdv auprès des mairies suivantes :

ALBI 05.63.49.10.30
BRASSAC 05.63.74.00.18
CASTRES 05.63.71.58.58
LABRUGUIERE 05.63.73.30.30
LACAUNE 05.63.37.00.18
LAVAU 05.63.58.05.69
MAZAMET 05.63.61.02.55
PUYLAURENS 05.63.75.00.18
RÉALMONT 05.63.79.25.80
VABRE 05.63.74.40.60



IMPORTANT ! PRENEZ RDV AVANT DE VOUS RENDRE DANS UNE MAIRIE !

CIMETIERE DE LAFONTASSE

La première tranche de terrassement des allées du cimetière de Lafontasse a été finalisée fin juillet. Afin de permettre un accès plus facile aux personnes à mobilité réduite. A terme, les trois cimetières de la commune seront ainsi aménagés de la même façon.



FETE VOISINS CARAUCE

Le dimanche 17 juillet a eu lieu le traditionnel repas des voisins de Carauce.



VOTEZ POUR BURLATS Mon beau village 2022

Le groupe La Dépêche du Midi organise l'opération "Mon beau village". Chaque département d'Occitanie doit élire le plus beau village dans 4 catégories proposées. Dans la dernière ligne droite, il ne reste plus que 4 communes par catégorie et par département, soit 112 villages finalistes que vous allez devoir départager, dont BURLATS dans la catégorie Patrimoine.

Rendez vous sur le lien dédié pour voter en faveur de notre village et ainsi le faire découvrir au plus grand nombre.

Nous vous invitons également à partager cette information et à inciter un maximum de vos connaissances, attachées à Burlats, à se précipiter pour voter pour notre commune.

Les votes sont ouverts jusqu'au 11 septembre et vous avez la possibilité de voter à plusieurs reprises. **Nous comptons sur vous.**

Voici le lien pour voter : [Mon Beau Village - ladepeche.fr](http://MonBeauVillage-ladepeche.fr)

- Cliquez sur "PARTICIPER !"
- Sélectionnez "81 - Tarn"
- Cliquez sur la photo de Burlats pour voter pour le village (catégorie patrimoine en première position).
- Il est obligatoire de voter pour trois autres sites représentant les trois autres catégories.



DROIT D'EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

"Pour une concertation entre groupes majoritaire et minoritaire encore faut-il que le maire en veuille vraiment : le doute subsiste ..."

Lors d'un précédent article, nous fondions sincèrement de réels espoirs en cette concertation espérant qu'elle nous permette de travailler avec tous les conseillers à des sujets aussi importants pour les Burlacois que :

- **La révision à apporter au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** en concertation avec notre Communauté de Communes « Sidobre Vals et Plateaux » pour urbanisme maîtrisé, la revitalisation de nos villages (*par exemple de freiner la constructibilité sur La Plano aux Sauvages tout en réglant les problèmes de circulation et de stationnement*)

- la mise en place d'un **Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)**, listant jusqu'en 2026 les travaux et équipements à réaliser dans la commune (*voirie, réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public, travaux sur les bâtiments publics, écoles, ..*),

- la production d'un **rapport de délégation sérieux et précis de la SPL Castres-Burlats** gestionnaire de l'Eau et de l'Assainissement pour s'assurer des travaux projetés sur le mandat en cours et de l'évolution du prix de l'eau.

Lors du dernier conseil municipal du 30 juin, nous sommes revenus sur ces points en sollicitant des groupes de travail sur ces différents sujets ... en vain !

Nous émettons le vœu que ce dernier appel à une sérieuse concertation soit possible au sortir de l'été et non sous forme de faux semblants. A défaut de minoritaires nous serons contraints de devenir opposants et les mots ont un sens !

**Sandrine BOTTI, Nicole VINCENT,
Jean-Marc REY et Denis SOLIVERES**

DROIT DE REPONSE DU GROUPE MAJORITAIRE

Copie du courrier adressée à M. Soliverès et au groupe minoritaire du conseil municipal

Monsieur,

Lors du dernier Conseil municipal vous avez émis des remarques et posé des questions auxquelles, selon vous, nous n'aurions pas répondu.

Vous reprenez ces mêmes questions dans votre article publié dans « la dernière lettre municipale ». Vous y ajoutez quelques propos désobligeants auxquels je souhaite répondre, sans animer de vaines polémiques. Nous avons évoqué à de nombreuses reprises les thèmes que vous abordez et, si les réponses qui ont été apportées ne vous conviennent pas, elles n'en restent pas moins les réponses et la position de la majorité du conseil municipal sur le sujet.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Le PLUI est un document d'urbanisme évolutif, il n'existe pas vraiment de périodicité pour le réviser, mais une révision générale se fait environ tous les 10 ans ; le notre a été approuvé le 24 février 2020. Aussi les maires de notre intercommunalité ne souhaitent pas, encore, le réviser. Néanmoins, entre temps, des ajustements sont possibles avec des procédures simplifiées. Dans ces cas, les personnes concernés et les élus seront bien sûr concertés.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Les chiffres ont été remis sous forme de tableau papier à la réunion de préparation budgétaire du 26 mars, à laquelle vous et votre équipe assistiez. Les mêmes documents ont été utilisés pour le Conseil Municipal du 31 mars qui validait et votait le budget en général et le PPI en particulier que vous avez voté. Les mêmes documents ont été utilisés pour un point de l'avancement et de la planification des chantiers avec les élus référents. Ce point sur l'engagement budgétaire a été étudié durant la réunion de préparation du 20 juin pour le Conseil Municipal du 30 juin.

Concernant la SPL eaux de Castres-Burlats, cette structure fonctionne depuis un peu plus de 2 ans maintenant. Jean-Marie FABRE et moi-même siégeons au Conseil d'Administration. Force est de constater qu'elle distribue une eau de qualité et en quantité suffisante à un prix raisonné et la gratuité des 20 premiers mètres cubes a été maintenue. Cette société pour arriver à de tels résultats, continue à investir chaque année afin de rénover les réseaux de distribution. Vous êtes d'ailleurs comme tous les élus destinataires des bilans de cette société.

Vous avez également regretté l'horaire choisi pour l'une des réunions préparatoires au Conseil Municipal. Il est cependant le même pour tous les élus et ne peut tenir compte de toutes les obligations personnelles ou professionnelles de chacun.

Je vous rappelle, à ce sujet, qu'un élu municipal peut, aux termes de la loi, bénéficier d'autorisations d'absence pour se rendre disponible afin de remplir ses obligations électives ([article L.2123-2 du CGCT](#)). Je me permets de noter que les séances du Conseil municipal sont programmées systématiquement en fin de journée et que, malgré cet horaire adapté au plus grand nombre, vous avez assisté à seulement 4 conseils sur 8 ces deux dernières années.

Enfin, je ne peux que regretter le ton et la mise en garde de votre article dans « la Lettre municipale ». Je vous ai toujours reçu, j'ai toujours pris le temps de vous écouter. La politique politicienne n'est pas de mise au sein d'une petite commune comme le nôtre. Restons dans des échanges républicains respectueux pour le bien de notre commune en général et la défense de nos administrés en particulier.

A un moment où notre pays traverse de véritables difficultés économiques et sociales, nous devrions tous être dans la cohésion et le débat d'idées pour l'enrichissement mutuel et l'étude de solutions pratiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Serge SERIEYS

AGENDA

Du 1er juillet au 31 août :
Exposition de Nadeige Bard
Salle Honneur de la Mairie
Du lundi au vendredi
08h30-12h30 et 13h30 -17h30
Ouvert les 14 et 15 août
de 10h à 18h



Du 17 avril au 25 septembre
08h - 13h : Marché de plein vent
Tous les dimanches matin
sur le quai Adélaïde.



Marché de Plein Vent

Du 29 juin au 31 août
de 18h à 22h :
Marché des Gourmets
tous les mercredis sur la Quai
Adélaïde
Animation musicale
Pensez à amener vos couverts



Du 1er au 28 août :
Exposition de
Elisabeth DELETANG
et Christian BROTONS
Tous les jours
de 14h30 à 18h30



Du 02 au 25 septembre :
Exposition de Myreille AUDOIN-PONS
et Josée CATALO
Tous les week-ends



Du 30 septembre au 23 octobre :
Exposition de
Cathy LLORCA
Tous les week-ends



Dimanche 28 août :
Fête Médiévale
Village de Burlats



Animations avec troupes médiévales/
Forge couteaux / Bleu Pastel
Marché médiéval toute la journée
Banquet du soir sur réservation contre règlement

MENU :

Salade composée d Adélaïde
Frésinat du fou du roi
Fromage du Serf
Tarte aux pommes du troubadour
café offert par le seigneur

tarif : 18 € - 10€ moins de 10 ans

Samedi 17 et dimanche 18 septembre :
Journées du patrimoine

Visite commentée du village de Burlats

Samedi : 15h00

Dimanche : 16h30

Départ de la mairie

1h30 de visite gratuite



Circuit : Église- Château- Collégiale- Tour de la
Bistoure et Pavillon Adélaïde

Dimanche 11 septembre :

Trail « Terres d'Oc »
Association « Sur nos sentiers »

Départ village de
Burlats

3 courses et une randonnée

Renseignements : 06.29.41.31.34

ou trailerterresdoc.fr



Dimanche 18 septembre - de 06h00 à 18h00 :
Vide-greniers

Association Salvages Passions

Salle de la Papeterie

Renseignements :

07.81.53.66.97



Samedi 22 octobre - 20h30 :

Loto de l'Association
« Orphelido »

Salle de la Papeterie





ANIMATION FÊTE MÉDIÉVALE 2022

Burlats

Dimanche 28 août

DURANT LA MATINÉE

10 heures : ouverture avec présentation des troupes :

Historia Tolosana / *Seigneurs d'Hautpoul / la Masinie des loups

11 heures : Défilé des troupes / Danses médiévales
suivi d'une représentation dans la Cour de la Collégiale

Roger II de Trencavel et l'aristocratie régionale : Le cartulaire

Raimond Roger, l'héritier : L'initiation au pouvoir

Bertrand de Saissac et son entourage : Les Cathares

12 heures : Buvette et restauration sur place

DANS L'APRÈS-MIDI

13h30 : début des animations :

combats, joutes équestres, ateliers de calligraphies, forges, etc...

présentation campement (armes, cuisine)

Danses médiévales : * Parvis de l'église : 14h30 -19h00

* Pavillon Adélaïde : 16 h00 et 17h00

EN SOIRÉE

Des 19 h : apéritif Hypocras offert par la municipalité

19 h 30 : grand buffet animé , chants

21 h : danses médiévales

22h00 : Procession aux flambeaux dans les rues du Village

Fête Médiévale 2022 MENU

Salade composée d Adélaïde

Frésinat du feu du roi

Fromage du Serf

Tarte aux pommes du troubadour

café offert par le seigneur

Repas sur réservation en mairie
(contre règlement)

tarif : 18 € | 10€ moins de 10 ans

Burlats (Tarn)

5eme Fête Médiévale Adélaïde et ses troubadours Dimanche 28 Août 2022

Nombreuses animations toute la journée

Banquet du soir sur réservation : 05.63.35.07.83

